## CONTRAT D'ENGAGEMENT

Le présent Contrat définit les engagements du Guichet Unique et du Bénéficiaire permettant de concevoir et de mettre en place un parcours personnel et professionnel par le biais d’une procédure de diagnostic, d’accompagnement personnalisé et individualisé, d’orientation ainsi que du suivi et du post suivi.

## Bénéficiaire

Nom : {{object.last\_name\_fr}} Prénom : {{object.first\_name\_fr}}

Date et Lieu de naissance : {{object.birthday}} à {{object.birthday\_place\_fr}}

Adresse actuelle : {{object.get\_head\_address}} {{object.street\_name\_fr}}

Ville : ....................................... Gouvernorat : ............................ Code postal : ...................

Téléphone {{object.phone}}

Courriel {{object.email}}

Date d’entrée à l’E2C Esprit {{object.dropout\_date}}

Pièce d’identité {{object.birth\_act\_number}} Extrait de naissance {{object.birth\_act\_number}}

## Représentant légal du Bénéficiaire

{% if object.get\_legal\_representant %}

Nom : {{object.get\_legal\_representant.first\_name\_fr}} Prénom {{object.get\_legal\_representant.last\_name\_fr }}

Date et Lieu de naissance : {{object.get\_legal\_representant.birthday}} à {{object.get\_legal\_representant.birthday\_place\_fr}}

Lien parental ou autre {{object.get\_other\_representant}}

Adresse actuelle

Ville : Gouvernorat : Code postal :

Téléphone {{object.get\_legal\_representant.phone}}

Courriel {{object.get\_legal\_representant.email}}

Pièce d’identité {{object.get\_legal\_representant.id\_number}}

{% endif %}

## Le Guichet Unique

* L’Ecole 2ème Chance Esprit - 26 Rue de l’usine - Charguia 2 – Ariana –2035 -Téléphone 70
* **Ses objectifs** :repérer, accueillir, informer, orienter et accompagner les jeunes en élaborant avec chacun un parcours personnalisé de reprise scolaire ou d’insertion sociale et professionnelle et d’accès à l’autonomie.

## Conseiller Unique du Bénéficiaire

Nom : .{{object.cp.first\_name}} Prénom : {{object.cp.last\_name}}

Téléphone {{object.cp.profile.phone}}

Courriel {{object.cp.email}}

# Engagement des parties

## 1°) Le Guichet Unique s’engage à :

* Accompagner de façon personnalisée chaque bénéficiaire en co-construisant un parcours dynamique d’accès à l’autonomie et à l’insertion sociale et professionnelle.
* Soutenir chaque bénéficiaire par des entretiens individuels et des ateliers collectifs portant notamment sur :

/ Une action de bilans couvrant tous les domaines : éducation, formation, famille, santé, logement,

droits, citoyenneté, mobilité…

/ Des actions de mobilisation, facilitant son accès à la santé, la culture, la citoyenneté, le sport…

/ Des actions de développement des compétences et capacités immédiatement mobilisables pour son parcours.

-

* Le Guichet mobilise, au service du parcours du bénéficiaire, l’offre d’insertion, d’éducation et de formation disponible sur le territoire avec les partenaires locaux. Il prépare le bénéficiaire aux différentes étapes de son parcours et l’ accompagne après orientation auprès d’une structure partenaire.

Le bénéficiaire est assuré et profitera d’une couverture sociale tout au long de son engagement avec la composante Guichet Unique du Dispositif.

## 2°) Le Bénéficiaire s’engage à :

/ Participer activement à l’ensemble des actions planifiées au titre de son parcours : aux **entretiens individuels** avec son conseiller référent, selon le rythme convenu ; aux différents **ateliers collectifs** et/ou projets proposés par le dispositif ; aux **démarches administratives**, personnelles ou professionnelles inscrites dans son parcours ;

/ Respecter le règlement intérieur du Guichet Unique ainsi que celui des différentes structures

partenaires qui pourraient l’accueillir ;

/ Se mobiliser dans les différentes étapes de son parcours, mettre en œuvre toutes les actions décidées avec son Conseiller unique pour lever les freins à son insertion et à son autonomie et justifier de ses démarches auprès de son conseiller unique.

Le présent contrat pourra être résilié selon les procédures légales en vigueur :

-Par l'expiration de la durée convenue ou par l'accomplissement de l’Objectif objet du contrat.

-Par notification écrite au bénéficiaire et à son représentant légal si conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, il s’est avéré qu’il a commis une faute intentionnelle grave, une action intentionnelle illégale et dans tout autre cas énuméré par les règlements intérieurs.

## Fait en deux exemplaires originaux,

**Tunis, le……………………………………………………….**

**Signataires**

Le bénéficiaire Son représentant légal Pour le Guichet Unique

Si nécessaire Le Conseiller Référent